

ESTAIMPUIS. — Un arrêté ministériel du 29 décembre 2015 fixe définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/TLP226 dit « Collège de La Salle » à Estaimpuis et comprend les parcelles cadastrées à Estaimpuis, 1<sup>re</sup> division, section A, n<sup>os</sup> 191C2, 191L2, 194A, 206D2, 211E2, 211P2, 211R2, 211S2, 212P, 213X3, 213B4, 213C4, 213E4 et 213D4.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie.

FLORENNES. — Un arrêté ministériel du 3 décembre 2015 n'approuve pas le plan portant redressement d'une portion du chemin vicinal n° 21 à Morville et portant déplacement d'une autre portion du même chemin, plan d'alignement dressé le 23 août 2011 par M. Olivier Masnelli.

FLORENNES. — Un arrêté ministériel du 29 décembre 2015 modifie la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Florennes suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 30 novembre 2015.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Florennes.

GERPINNES. — Un arrêté ministériel du 29 décembre 2015 modifie la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Gerpinnes suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 29 octobre 2015.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Gerpinnes.

HAVELANGE. — Un arrêté ministériel du 17 décembre 2015 modifie la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité d'Havelange suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 23 novembre 2015.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Havelange.

HOUFFALIZE. — Un arrêté ministériel du 29 décembre 2015 approuve la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité d'Houffalize telle qu'elle est contenue dans la délibération du conseil communal du 3 décembre 2015.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Houffalize.

HUY. — Un arrêté ministériel du 28 décembre 2015 approuve l'abrogation partielle du plan communal d'aménagement n° 1 dit « de Tihange » de Huy (Tihange), accompagné d'un plan d'expropriation, approuvés par arrêté royal le 9 juillet 1970, en ce compris ses révisions :

- la révision partielle du plan communal d'aménagement n° 1 dit « de Tihange » approuvée par le Roi le 17 décembre 1981;

- la révision partielle du plan communal d'aménagement n° 1 dit « de Tihange » approuvée par arrêté ministériel le 8 juillet 1987;

- la révision totale du plan communal d'aménagement n° 1 dit « de Tihange » approuvée par arrêté ministériel le 10 juin 1992.

Le même arrêté approuve l'abrogation de :

- l'arrêté du 10 juillet 1970 par lequel le Roi décide la révision du plan communal d'aménagement n° 1 dit « de Tihange »;

- l'arrêté ministériel du 31 janvier 1985 décidant la révision du plan communal d'aménagement n° 1 dit « de Tihange »;

- l'arrêté ministériel du 19 mars 1990 décidant la révision du plan communal d'aménagement n° 1 dit « de Tihange ».

JALHAY. — Un arrêté ministériel du 29 décembre 2015 modifie la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Jalhay suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 23 novembre 2015.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Jalhay.

LIEGE. — Un arrêté ministériel du 21 janvier 2016 approuve l'abrogation totale du plan communal d'aménagement n° 40 dit « Thier à Liège » à Liège (Liège), à l'exclusion de ses révisions partielles, les plans communaux d'aménagement n<sup>os</sup> 40bis, 40/3, 40/4 et 40/5.